



# REGLEMENT

## **Challenge AMBITION'ELLES**

*L'ambition d'entreprendre au féminin*

### **1 – OBJET**

Le « Challenge AMBITION'ELLES : l'ambition d'entreprendre au féminin » est organisé à l'initiative de l'Association ACTION'ELLES afin de :

- promouvoir l'esprit d'entreprendre des femmes
- encourager les entreprises dans le développement de leurs activités
- mettre en avant leurs talents et leurs initiatives

### **2 – CONDITIONS D'EGIBILITE DES CANDIDATES**

Ce concours s'adresse à toute femme, porteuse de projet ou chef d'entreprise, adhérente ou non adhérente à ACTION'ELLES remplissant les conditions suivantes :

Pour les porteuses de projet / chefs d'entreprise :

- Être majeure
- Résider ou exercer son activité dans les régions IDF ou AURA

En cas d'entreprise constituée sous forme de société, la candidate devra :

Détenir personnellement plus de la moitié du capital social

Détenir au moins 1/3 du capital si elle a la qualité de dirigeante d'entreprise

En cas d'entreprise constituée sous forme de société par plusieurs femmes, les candidates devront :

Détenir ensemble plus de la moitié du capital de la société si une ou plusieurs d'entre elles ont la qualité de dirigeante(s)

Les organisateurs du concours ne peuvent être candidats.

Chaque candidate ne peut présenter qu'un seul dossier.

### **3 – CATEGORIES DU CONCOURS « Challenge AMBITION'ELLES »**

Le concours est ouvert aux adhérentes et non adhérentes du réseau ACTION'ELLES s'inscrivant dans l'une des catégories :

« **PRIX AMBITION D'AVENIR** » - *Porteuse de Projet ou Chef d'Entreprise depuis moins de 2 ans -*

Récompense une créatrice dans les premières phases de formalisation ou de démarrage de son projet, présentant une idée originale et prometteuse.

« **PRIX AMBITION DE CROISSANCE** » - *Chef d'Entreprise depuis plus de 2 ans -*

Récompense une dirigeante confirmée dont l'entreprise présente un fort potentiel de croissance.

« **PRIX COUP DE CŒUR DU PUBLIC** » Désigné par le public à la meilleure vidéo de présentation parmi les 4 dossiers sélectionnés pour la finale.

#### 4 – CRITERES DE SELECTION

- Ambition du projet et de la candidate
- Originalité, réalisme et viabilité du projet
- Clarté, originalité et qualité de la présentation du dossier de candidature
- Parcours et profil entrepreneurial de la candidate
- Résider ou exercer dans les régions : Auvergne - Rhône Alpes / Ile de France
- Ne pas avoir été lauréate lors des éditions précédentes de ce concours

#### 5 – CANDIDATURES

Chaque candidate devra remplir dossier dûment complété en ligne sur le site de l'organisateur du concours et télécharger toutes les pièces jointes exigées

**[www.actionelles.fr](http://www.actionelles.fr)**

**le 16 septembre 2020 à 23h au plus  
tard**

Les dossiers incomplets ou parvenant après cette date ne seront plus admis.

Chaque candidate ne peut présenter qu'un seul dossier.  
Aucun dossier ne sera restitué aux candidates.

#### 6 – DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures devront impérativement comporter les éléments suivants :

- Le dossier de candidature mis en ligne par les organisateurs du concours, **entièrement complété**, et le présent règlement, dont chaque candidate devra prendre connaissance et cocher la case « je déclare avoir pris connaissance du règlement du Challenge Ambition'elles, et accepter toutes les conditions sans réserve »
- Les bilans des 3 dernières années pour les « **Prix Ambition de Croissance** »
- Le Business Plan et / ou bilan des deux dernières années pour le « **Prix Ambition d'Avenir** »
- Une vidéo de 2 minutes maximum : présentation originale de l'entreprise complémentaire à la candidature en ligne.  
(Ce support sera publié en ligne, et soumis au vote des adhérentes afin d'élire le « **PRIX COUP DE CŒUR DU PUBLIC** » après la finale régionale)

Tout fichier envoyé ne doit pas dépasser 115 Mo

## 7 – DEROULEMENT DE LA SELECTION

<b>16.09.2020</b> – 23h	<b>Date limite</b> d’envoi de candidature en ligne et dépôts des pièces demandées (Business plan et/ou Bilan + vidéo)
<b>22.09.2020</b>	<p><b>Sélection par les Jurys régionaux de trois dossiers</b> par catégorie (soit 6 dossiers par région) à partir du dossier de candidature</p> <p>Les 3 porteuses de projet et les 3 chefs d’entreprises sélectionnées par les jurys au niveau régional participent au <b>concours de pitch en ligne du 24.09.2020</b></p>
<b>29.09.2020</b>	<p>Organisation des <b>Finales régionales IDF et AURA en ligne</b> (sur Zoom) avec diffusion live sur les réseaux sociaux :</p> <p>Les jurys régionaux désignent les gagnantes régionales (1 porteuse de projet et une chef d’entreprise par région) après le concours de pitch</p> <p>Les gagnantes régionales sont d’office sélectionnées pour la finale nationale</p> <p>Mise en ligne sur le site internet d’ACTION’ELLES des présentations originales des 4 gagnantes régionales pour l’élection du prix coup de cœur du public</p>
<b>11.2020</b>	<p>Les 2 porteuses de projet et les 2 chefs d’entreprises sélectionnées pour la finale nationale défendent leur candidature (présentes physiquement) devant le jury national à Paris</p> <p><b>Cérémonie de remise des prix de la finale nationale à Paris</b> pour désigner les gagnantes des prix « Ambition d’Avenir », « Ambition de Croissance » désignés par le Jury et du prix « Coup de Cœur du public »</p>

Les résultats sont tenus confidentiels jusqu’à la remise des prix de la finale nationale. Chaque candidate sera préalablement prévenue personnellement. Le nom des lauréates sera communiqué dans le cadre de la communication de l’événement.

Lors de la remise des prix, les 4 finalistes seront amenées à préparer un discours et à présenter oralement leur projet/entreprise et à répondre aux questions du public.

## 8 - LES PRIX (*valeur totale approximative : + de 10 000€*)

- Pour les gagnantes régionales des prix « Ambition d'Avenir » et « Ambition de Croissance » désignée par le Jury régional :

### **Pour toutes les gagnantes :**

\*Adhésion d'un an à Action'elles

\*Invitation pour 2 personnes à une soirée Action'elles en région valable jusqu'au 31 décembre 2021)

### **Pour les gagnantes de la région Auvergne-Rhône-Alpes :**

\* Une mini séance avec un portrait photo professionnel offert par **STUDIO EGERIE**

### **PHOTOGRAPHIES**

\* Un accès libre (aux horaires d'ouverture des centres) à tous les centres de Lyon et Villeurbanne pendant 6 mois + accès aux événements inter centres pendant 6 mois (1 fois par trimestre en fonction des mesures sanitaires) offert par **REGUS**

\* Un audit Référencement Naturel offert si vous possédez un site internet  
**Et/ou** 1 an d'hébergement offert pour toute création ou refonte de site internet

### **Offerts par EXALTUP**

#### Détail de l'offre :

L'audit Référencement Naturel comprend :

- L'étude ergonomique de votre site
- L'étude technique de votre site
- L'étude sémantique et de contenu
- Le niveau de popularité
- L'analyse de vos positions sur Google par mot-clé
- Votre présence sur les réseaux sociaux

L'hébergement comprend :

- L'hébergement de votre site web sur nos serveurs dédiés et sécurisés
- L'accès au support technique
- La mise à disposition de l'outil de mise à jour de votre site (modification de textes, images, photos, vidéos, ajout ou suppression de pages)
- L'outil de statistique de votre site

L'offre ne comprend pas les éventuelles mises à jour de sécurité et montées de version pour les solutions "open source".

**Pour les gagnantes de la région Île-de-France :**

- \* Un mentorat marketing Iterate IT de 2H offert par **THE MACHINERY**
- \* Une séance photo portrait professionnel offert par **BULLES DE JOIE**
- \* Un forfait 30 heures de co-working et 1/2 journée en salle de réunion offerts par **L'ETABLISSEMENT**

- **Pour les gagnantes nationales des prix « Ambition d'Avenir » et « Ambition de Croissance » désignée par le Jury :**

- \* Un portrait des gagnantes, publié sur le site [www.actionelles.fr](http://www.actionelles.fr), sur les réseaux sociaux, sur la newsletter et envoyé dans un mailing spécifique à notre fichier contacts offert par **ACTION'ELLES**
- \* Un bon d'achat d'une valeur de 300.00 euros à valoir sur l'offre de Formation au tarif public, valable jusqu'au 31 décembre 2021 (soit une journée de formation) offert par **ACTION'ELLES**

- **Pour le « Prix Coup de Cœur du Public » :**

- \* Un portrait de la gagnante du prix « Coup de Cœur du Public » sur le site [www.actionelles.fr](http://www.actionelles.fr)
- \* Un accès illimité aux ateliers en ligne pendant 3 mois à partir de leur élection et jusqu'au 28 février 2021

## 9 – ENGAGEMENT DES CANDIDATES

Chaque candidate s'engage à :

- Garantir sur l'honneur la véracité des informations fournies. Tout dossier portant des indications erronées sera éliminé.
- Déclarer si son projet n'est pas sa seule propriété intellectuelle.
- Accepter le présent règlement et à ne pas contester les conditions d'organisation du concours ni ses résultats.
- Participer au concours de pitch régional si la candidate est sélectionnée
- Être présente physiquement lors de la finale qui se tiendra à Paris pour défendre son dossier devant le jury (dans la mesure où l'organisation d'un événement en présentiel sera possible).
- Participer à la cérémonie de remise des prix de la finale nationale ou à s'y faire représenter.
- Accepter le prix sous sa forme attribuée qu'il soit en numéraire ou en nature.
- Faire apparaître le logo « gagnante du Challenge Ambition'elles sur son site internet, ses réseaux sociaux et dans sa signature mail pendant 1 an à compter de la finale nationale.
- Faire un post sur les réseaux sociaux pour communiquer sur le Challenge et sur Action'elles.

En cas d'absence de la gagnante au concours de pitch régional, au jury national ou à la remise des prix de la finale nationale, celle-ci sera disqualifiée et ne pourra prétendre à aucun prix.

Les participantes au **Challenge AMBITION'ELLES** autorisent les organisateurs à utiliser leurs images et les informations caractéristiques de leurs activités entrepreneuriales.

Pour les besoins du concours uniquement elles renoncent à revendiquer tout droit à l'image.

## 10 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les participantes à ce concours s'engagent à accepter entièrement et sans réserve le présent règlement.

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité ne soit engagée. Les candidates s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Les candidatures des participantes à ce concours ainsi que les délibérations des différents jurys sont confidentielles. Par conséquent, aucun retour ne pourra être exigé des candidates sur les délibérations.

Les organisateurs du concours ne peuvent être tenus juridiquement responsables quant à la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques inventées par la candidate.

Les personnes dont le contenu des dossiers est porté à leur connaissance sont tenues au secret professionnel.